



Appel à candidatures

POUR LE RECRUTEMENT DE
**TUTEURS DÉTENTEURS D'UNE
CHARGE STATUTAIRE ANNUELLE**

CAMPAGNE 2022

Date limite de dépôt des candidatures:
mercredi 24 novembre 2021 à 23h59,
sur <https://recrutement.uvs.sn>

Novembre 2022



L'Université Virtuelle du Sénégal (UVS) souhaite procéder au recrutement, au titre de l'année 2022, de tuteurs détenteurs d'une charge statutaire annuelle, selon les modalités et les conditions ci-après indiquées.

1. CHAMPS DISCIPLINAIRES

Les champs disciplinaires concernés par le présent appel à candidatures sont les suivants :

- Mathématiques
 - Algèbre
 - Analyse
 - Probabilités et statistiques
- Informatique
 - Algorithmique et programmation
 - Réseaux, Services, Systèmes distribués
 - Systèmes d'exploitation et architecture des ordinateurs
 - Modélisation et base de données
- Numérique & communication
 - Communication (marketing, communication digitale, etc.)
 - Arts graphiques (infographie, dessin, dessin digital, vectoriel, etc.)
 - Audiovisuel (son, camera, image, réalisation, montage, etc.)
- Sciences économiques
 - Micro-économie, Macro-économie

- Techniques quantitatives (économétrie, mathématiques appliquées, statistiques, etc.)
- Sciences de gestion
 - Comptabilité
 - Audit et Contrôle de gestion
 - Finances (finance d'entreprise, finance de marché)
 - Management (théorie des organisations, gestion des ressources humaines, etc.)
- Sciences juridiques
 - Droit public
 - Droit privé
- Science politique
- Anglais
 - Littérature
 - Civilisation
 - Grammaire
 - Linguistique
- Sociologie
 - Sociologie
 - Anthropologie
- Sciences de l'éducation
 - Pédagogie / Didactique
 - Gestion scolaire / Curriculum
 - Technologie éducative
 - Mathématique / Didactique des sciences

2. NIVEAUX DE QUALIFICATION

Les candidats doivent être titulaires au minimum d'un Master II (ou d'un diplôme jugé équivalent) dans l'un des champs disciplinaires ci-dessus indiqués.

Un niveau de diplôme inférieur peut être accepté lorsque le candidat est un professionnel qui jouit d'une expérience significative (au moins 5 ans de pratique professionnelle). Dans ce cas, le candidat devra fournir, en complément de son dossier de candidature, tout document pouvant attester de la qualité de son expérience professionnelle.

3. CATEGORIES & CHARGES STATUTAIRES

Il est institué trois catégories de tuteurs, et pour chacune de ces catégories, les critères d'éligibilité ainsi que les charges statutaires annuelles sont les suivantes :

| | CATÉGORIES STATUTAIRES | | |
|--|--|---|--|
| | Catégorie 1 : Équivalent Temps Plein (ETP) | Catégorie 2 : 50% ETP | Catégorie 3 : 33% ETP |
| Critères d'éligibilité | Etre disponible à plein temps pour exercer à l'UVS (catégorie qui est incompatible avec toute autre activité à plein temps ou à temps partiel) Professionnels non éligibles | Ne pas exercer d'activité professionnelle à temps plein Professionnels non éligibles | Éligible à tous (y compris les professionnels exerçant une activité à plein temps) |
| Tutorat (synchrone et asynchrone) / Volume horaire annuel | 240h | 240h | 160h |
| Corrections | 1200 copies (an) | 1200 copies (an) | 800 copies (an) |
| Surveillance | 24h (an) | 24h (an) | 16h (an) |
| Appui pédagogique (accompagnement des Pôles) | Appui pédagogique (présence à temps plein à UVS) | Pas d'appui pédagogique | Pas d'appui pédagogique |
| Rémunérations mensuelles nettes | 302.500 F CFA | 151.250 F CFA | 100.833 F CFA |

Les modalités complémentaires d'exercice des activités tutorales seront indiquées dans la Charte du tutorat.

4. DATES DE DÉBUT ET DE FIN DE RECRUTEMENT, ET MODALITÉS DE RENOUVELLEMENT

Le recrutement des tuteurs prend effet à compter du 1er janvier 2022, et prend fin le 31 décembre 2022. En cas de recrutement en cours de mois, la rémunération mensuelle pour le premier mois sera déterminée au prorata des jours tutorés dans le mois.

Le contrat de tutorat est renouvelable au maximum trois fois. Le renouvellement du contrat de tuteur est établi dans les mêmes conditions que leur recrutement.

En cas de non-respect par le tuteur de ses obligations pédagogiques et administratives, l'UVS se réserve le droit de mettre un terme à la collaboration, conformément aux modalités et aux procédures définies à cet effet par la Charte du tutorat.

5. MODALITÉS PARTICULIÈRES APPLICABLES AUX CONTRATS DE TUTORAT

Tout tuteur recruté par l'UVS sera mis à la disposition d'un des pôles (STN, SEJA, LSHE, PIED¹), en fonction de son champ disciplinaire et/ou de sa charge statutaire.

¹Liste des pôles de l'UVS

- Pôle STN : sciences, technologies et numériques
- Pôle SEJA : sciences juridiques, économiques et de l'administration
- Pôle LSHE : lettres, sciences humaines et de l'éducation
- PIED : pôle d'innovation et d'expertise pour le développement

Chaque tuteur recruté sera aussi **rattaché administrativement et/ou pédagogiquement à un des espaces numériques ouverts (ENO) de l'UVS**. Les charges liées à la surveillance des examens seront notamment exercées dans cet ENO de rattachement.

Les modalités particulières afférentes au rattachement des tuteurs seront définies par la Charte du tutorat.

6. MODALITES DE DEPOT DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

Les dossiers de candidature peuvent être soumis à compter du **lundi 15 novembre 2021 (à 10h)** et jusqu'au **mercredi 24 novembre 2021 (à 23h59)**.

Les dossiers de candidature doivent être exclusivement **soumissionnés en ligne**, via la plateforme dédiée à cet effet, à l'adresse suivante : <https://recrutement.uvs.sn>

Aucun dossier physique ne sera accepté.

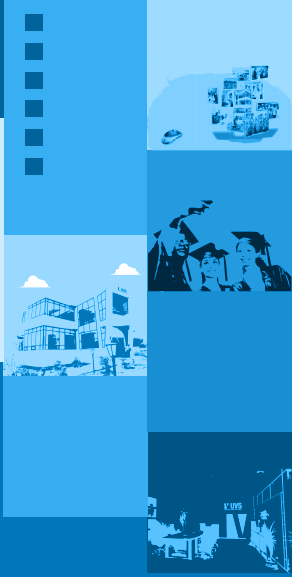
Les dossiers de candidature doivent comprendre les documents suivants :

- un CV
- une lettre de motivation
- une photocopie des diplômes (master ou diplôme équivalent, thèse, etc.)
- une photocopie de l'attestation d'inscription en thèse et/ou de dépôt de la thèse (pour les doctorants)
- tout document, au besoin, attestant de l'expérience professionnelle et/ou en enseignement à distance du candidat (attestations de services, contrats de travail, lettres de référence, etc.)
- pour les candidats postulant pour les catégories 1 et 2, une attestation sur l'honneur par laquelle ils déclarent ne pas exercer (hors UVS) d'activité professionnelle à plein temps ou à mi-temps.

Les tuteurs qui avaient été recrutés lors de la campagne 2021, ainsi que les candidats dont les dossiers n'avaient pas été retenus lors de cette campagne 2021, peuvent directement mettre à jour le dossier de candidature initialement soumis lors de la campagne 2021. Tous les autres candidats doivent impérativement se soumettre à la procédure ci-dessus mentionnée.

Pour toute demande d'informations, envoyer un mail à l'adresse suivante : tutorat@uvs.edu.sn





NB : Les demandes d'informations pour lesquelles les réponses sont indiquées dans le présent appel ne seront pas traitées.



MUVS

UNIVERSITE VIRTUELLE DU SENEGAL
foo nekk foofu la

 www.uvs.sn    

  5 Cité COMICO, Liberté 6 VDN
 BP : 15126 Dakar-Fann
 Tél. : +221 33 867 12 67